H.A.3111.2

Case
FRC
18725

CONVENTION NATIONALE.

RAPPORT

Sur les mesures prises par le comité de salut public pour l'établissement de l'école centrale des travaux publics, décrétée par la Convention nationale, le 21 ventôse dernier ;

ET PROJET DE DÉCRET

Pour l'ouverture de cette école, & l'admission des élèves ;

Présentés, au nom des comités de salut public, d'instruction publique & des travaux publics, réunis,

Par FOURCROY,

A la séance du 3 vendémiaire de l'an 3 de la République Française, une & indivisible.

Imprimés par ordre de la Convention nationale.

Tandis que les conspirateurs vouloient faire disparoître de la France les lumières dont ils redoutoient l'influence, la Convention nationale s'opposoit de toute sa force aux efforts de ces barbares ; elle conservoit avec soin

THE NEWBERRY
LIBRARY

toutes les productions du génie, & arrachoit à la proscription les hommes éclairés que les tyrans vouloient perdre : elle savoit qu'en recueillant les choses & en défendant les hommes instruits, il viendroit un temps où l'on pourroit les employer utilement à répandre les lumières. Vos comités de salut public & d'instruction publique ont recueilli trop de preuves & rassemblé trop de faits, pour qu'il soit permis de douter de l'existence de la conjuration contre les progrès de la raison humaine. Il leur est démontré qu'un des plans des conspirateurs étoit d'anéantir les sciences & les arts, pour marcher à la domination à travers les débris des connoissances humaines, & précédés par l'ignorance & la superstition.

Représentans, ne cessez pas de le dire : les lumières ont commencé la Révolution française; les lumières ont fait marcher le peuple français de triomphe en triomphe; c'est à elles à vaincre tous les obstacles, à préparer tous les succès; c'est à elles à soutenir la République française à la hauteur où elle s'est élevée. Sans les lumières, il n'y auroit ni victoires sur les frontières, ni sagesse dans la législation, ni paix dans l'intérieur. Elles contribuent puissamment à bannir tous les vices qui souillent la société, à faire aimer la simplicité dans les mœurs & les vertus privées, à faire naître les vertus publiques, à arrêter la marche insensée de la cupidité, & à faire jaillir du sein de toutes les vertus sociales la source de la prospérité publique. Considérez un instant ce qu'avoient déja fait les conspirateurs & quel système ils avoient suivi pour éteindre le flambeau de l'instruction.

Persuader au peuple que les lumières sont dangereuses & qu'elles ne servent qu'à le tromper, saisir toutes les occasions de déclamer vaguement & à leur manière constamment contre les sciences & les arts; accuser jusqu'au don de la nature & proscrire l'esprit, tarir toutes les sources de l'instruction publique pour perdre en quelques

jours le fruit de plusieurs siècles d'efforts pénibles, proposer la destruction des livres, avilir les productions du génie, mutiler les chefs d'œuvre des arts sous des prétextes astucieusement présentés à la bonne foi; placer près de tous les dépôts précieux pour les arts & les lettres la torche d'Omar pour les incendier au premier signal, arrêter sans cesse par de frivoles objections les projets d'instruction proposés dans cette enceinte; présenter un plan d'éducation inexécutable dans les circonstances où se trouvoit la République, pour qu'il n'y eût point d'éducation; détruire à la fois tous les établissemens publics sans rien mettre à leur place; en un mot, anéantir toutes les choses & tous les hommes utiles à l'instruction: voilà une légère esquisse de la vaste conjuration ourdie avec la plus dangereuse & la plus perfide adresse par les derniers conspirateurs. Quelques jours encore, & peut-être leur atroce projet, éclatant dans toute sa force, faisoit reculer de plusieurs siècles la marche de l'esprit humain, & ses incroyables progrès en France n'existoient plus que dans l'histoire. Cependant votre comité de salut public n'a rien négligé pour conserver & employer à la défense de la patrie les efforts du génie & toutes les ressources des sciences & des arts.

La guerre, qui n'est qu'une atroce barbarie pour les rois, & qui n'est juste que pour un peuple qui reprend ses droits avec sa liberté; la guerre est devenue pour la République française une occasion heureuse de développer toute la puissance des arts, d'exercer le génie des savans & des artistes, & de consacrer leur utilité par d'ingénieuses applications. C'est en faisant fabriquer des armes, du salpêtre & de la poudre, c'est en tirant le cuivre du métal de cloches, en élevant dans les airs des aérostats d'observation auprès de nos armées, en établissant les couriers télégraphiques, en apprêtant pour l'usage de nos frères d'armes du cuir en huit jours,

c'eſt en multipliant & en inventant des arts de défenſe inconnus juſqu'ici, à l'aide de moyens nouveaux puiſés dans les ſciences géométriques & phyſiques, que le comité de ſalut public a reconnu l'importance de ces ſciences & la néceſſité d'en recueillir ſoigneuſement l'induſtrieuſe activité. Les conſpirateurs qui vouloient les bannir du ſol de la République, avoient la coupable eſpérance de priver la France d'ingénieurs & d'artilleurs inſtruits, de généraux éclairés, de marins habiles; de la faire manquer d'armes, de poudre, de vaiſſeaux; de laiſſer les places & les ports de la République ſans défenſeurs & ſans moyens de défenſe, & de donner ainſi à nos ennemis des avantages certains & des victoires faciles. Mais le génie de la liberté s'eſt aſſocié le génie des arts, l'un & l'autre ont veillé pour le ſalut du peuple, & leurs efforts réunis ont obtenu des ſuccès dont l'Europe eſt étonnée.

Le comité vient encore aujourd'hui vous offrir l'occaſion d'employer utilement pour la défenſe de la République l'influence des lumières; il vient vous rendre compte des meſures qui ont été priſes pour l'exécution de votre décret du 21 ventôſe ſur la création d'une école des travaux publics. Le comité de ſalut public, chargé alors de l'organiſation du travail de toutes les commiſſions exécutives, n'a ceſſé de préparer tous les moyens d'exécution néceſſaires pour l'établiſſement de cette école; & c'eſt après s'être aſſuré de leur ſuccès prochain, qu'il vous ſoumet l'expoſé de ſon travail, & qu'il vous demande de décréter la dernière meſure qui reſte à prendre pour la mettre en activité.

Le ſervice des armées de la République exige impérieuſement des ingénieurs de plus d'un genre: le beſoin s'en fait ſentir à chaque inſtant, & devient de jour en jour plus preſſant.

Il faut, 1°. des ingénieurs militaires pour la conſtruc-

rion & l'entretien des fortifications, l'attaque & la défense des places & des camps, pour la construction & l'entretien des bâtimens militaires, tels que les casernes, les arsenaux, &c.; 2°. des ingénieurs des ponts & chaussées pour construire & entretenir les communications par terre & par eau, les chemins, les ponts, les canaux, les écluses, les ports maritimes, les bassins, les jettées, les phares, les édifices à l'usage de la marine; 3°. des ingénieur géographes pour la levée des cartes générales & particulières de terre & de mer; 4°. des ingénieurs des mines pour la recherche, l'exploitation des minéraux, le traitement des métaux & la perfection des procédés métallurgiques; 5°. enfin des ingénieurs constructeurs pour la marine, pour diriger la construction de tous les bâtimens de mer, leur donner les qualités les plus avantageuses à leur genre de service, surveiller les approvisionnemens des ports en bois de construction & en matériaux de toutes les espèces. Un coup-d'œil rapide jeté sur l'instruction actuelle dans ces cinq parties d'un service si important à la République, fera voir à la Convention combien elle est incomplète, & combien il est nécessaire de l'établir sur de nouvelles bases.

Il n'y avoit en France qu'une seule école destinée aux ingénieurs militaires; elle étoit placée à Mézières; on y entretenoit vingt élèves, renouvelés tous les ans par moitié. Malgré quelques imperfections qui tenoient à des préjugés, la méthode d'instruction que l'on y suivoit étoit la meilleure que l'on eût en ce genre, soit parce qu'on y enseignoit des objets qu'on ne professoit nulle part, soit parce qu'on faisoit exécuter par les élèves eux-mêmes les objets de toutes les leçons, & que l'exercice manuel y étoit joint aux opérations de l'esprit.

Les circonstances de la révolution ont d'abord ralenti, puis fait cesser totalement l'instruction de l'école de Mé-

zières. Le comité de salut public, pour satisfaire aux besoins les plus pressans des armées de la République, s'est trouvé réduit à former une école provisoire à Metz, où l'on donne rapidement aux élèves les premières notions de la fortification, de l'attaque & de la défense des places : on les envoie ensuite dans les différentes armées, où ils aident les ingénieurs sous lesquels ils sont employés, & prennent ainsi peu à peu la pratique de leur art. Mais il ne faut pas se dissimuler que cette méthode ne forme pas de véritables ingénieurs ; elle ne peut être justifiée que par l'urgence des circonstances, & les jeunes gens devront être appelés à la nouvelle école pour y suivre des études plus approfondies pendant la saison qui ralentit les exploits de nos guerriers.

Il y avoit dans Paris une école des ponts & chaussées dont l'institution étoit telle, que les plus anciens élèves instruisoient leurs camarades ; mais les besoins de la guerre l'ont entièrement dégarnie de ses anciens instructeurs. Si les travaux défensifs & le service des armées exigent un grand nombre d'ingénieurs militaires, & l'on a souvent éprouvé que le patriotisme & le courage ne peuvent pas toujours suppléer le défaut d'instruction. Il en est de même du service actuel des ponts & chaussées : l'école est bien loin de suffire à ce qu'il exige. La navigation & le desséchement ont été totalement négligés par l'ancien gouvernement. Le comité des travaux publics doit vous présenter, sur ces deux objets, des projets de la plus haute importance que votre sagesse accueillera : l'exécution de ces projets, ainsi que les opérations qui doivent la précéder, demandent un grand nombre d'ingénieurs.

On avoit créé, il y a quelques années, une école des mines, composée de quelques professeurs & de douze élèves : on y enseignoit la chimie, & l'exploitation des minéraux ; mais les connoissances qu'on y donnoit étoient de pure spéculation ; pour la pratique, il falloit aller la

chercher chez les nations ennemies ; le peu d'hommes instruits que la France possédoit en ce genre, avoient puisé leurs connoissances en Allemagne. On ne pouvoit donc pas dire qu'il y eût dans la République française, une véritable instruction pour les mines. Il y avoit six places d'ingénieurs, deux places de sous-inspecteurs & cinq d'inspecteurs des mines ; mais, depuis la révolution, ces ingénieurs & inspecteurs ont été tenus dans une stagnation complète ; plusieurs avoient pris d'autres emplois, & les mines étoient entièrement abandonnées.

Le comité de salut public a réuni tous les hommes instruits dans la connoissance & l'exploitation des mines ; il les a chargés de parcourir, pendant huit mois de l'année, tout le territoire de la République, de visiter les mines exploitées, les lieux où il y en a de reconnues, de s'assurer de la réalité des mines sur lesquelles on n'avoit que des indications, de donner par-tout des conseils sur l'exploitation, de faire part de leurs lumières aux citoyens qui veulent les exploiter. Il a créé un mode particulier d'instruction sur toutes les parties de cette exploitation ; il a fait nommer, d'après un examen, quarante élèves qui doivent prendre, à Paris, les connoissances théoriques, & voyager ensuite, pendant huit mois, avec les inspecteurs & les ingénieurs, pour s'instruire dans la pratique de leur art.

Une agence de mines, chargée de la partie administrative, doit correspondre avec les ingénieurs & les inspecteurs ; proposer, sur le rapport des premiers, les avances à accorder pour les exploitations projetées ou commencées ; les encourager, publier des mémoires sur tous les détails des travaux des mines, & y réunir les découvertes & les perfectionnemens qui se font en ce genre dans toutes les parties du globe.

Il y avoit sous l'ancien régime un corps d'ingénieurs géographes distinct & séparé du corps des ingénieurs

militaires. Par une bizarrerie qu'on aura peine à comprendre, les ingénieurs-géographes n'avoient aucune école pour apprendre leur art, tandis que toutes les connoissances qui y étoient relatives étoient données avec beaucoup de soin & de succès aux élèves du corps du génie à Mézières; & cependant ceux-ci ne devoient pas faire usage de leurs connoissances, car une ordonnance leur en interdisoit l'application dans leur service. L'expérience a confirmé l'utilité des études faites en ce genre par les élèves de Mézières, puisque les plus belles cartes que l'on ait aujourd'hui ont été levées par les officiers du génie.

Ainsi le comité a pensé qu'il étoit avantageux à la République de conserver, dans l'école des travaux publics, cette partie de l'étude qui peut être d'une si grande utilité, & qui n'existe nulle part.

Quant à l'instruction nécessaire aux ingénieurs-constructeurs de la marine, elle étoit divisée en deux parties; la première consistoit dans les principes de mathématiques & de physique qu'ils recevoient, soit chez les maîtres de l'école, soit chez des maîtres particuliers de Paris. Il y avoit à côté de la ci-devant académie des sciences une salle dite de marine, où les élèves étoient exercés à la construction des plans & des projections des vaisseaux, sous les yeux d'un constructeur éclairé. Depuis que les scellés ont été mis sur cette salle, en même temps que sur celle de la ci-devant académie des sciences, cette dernière portion de l'enseignement n'a plus lieu. La seconde partie de l'instruction pour les élèves constructeurs avoit lieu dans les ports ou les chantiers de construction, où ils alloient apprendre à faire l'application des principes théoriques qu'ils avoient puisés dans Paris, à la pratique même de leur art. Les élèves constructeurs étoient admis à cette école, d'après un concours; ils n'en sortoient, pour être envoyés dans les ports, qu'après avoir satisfait à des examens. Le nombre

des élèves étoit de dix ou douze : ce nombre pouvoit suffire dans les temps ordinaires ; mais dans les circonstances où se trouve aujourd'hui la République, sa gloire & sa prospérité exigent beaucoup plus de citoyens instruits dans ce genre de travaux. On ne sera pas surpris qu'une école d'ingénieurs constructeurs de marine soit placée à Paris, tandis que celle des officiers de marine doit être dans les ports, lorsqu'on réfléchira que c'est sur l'art de la description rigoureuse des objets que sont fondées toutes les opérations de l'ingénieur constructeur, ainsi que toutes celles des autres espèces d'ingénieurs. Dans l'état actuel, ce n'est que dans Paris que cet art général de description rigoureuse, cet art, source & soutien de tous les autres arts géométriques, puisse être enseigné, & il le sera plus utilement pour la chose publique dans une école commune à tous les genres de construction.

C'est sur la connoissance des besoins de la République dans ces différentes professions utiles, & en même-temps pour rétablir l'enseignement des sciences exactes qui avoit été suspendu par les crises de la révolution, que la Convention nationale a décrété, le 21 ventôse dernier, que la commission des travaux publics s'occuperoit de l'établissement d'une école centrale des travaux publics, afin que la commission, qui réunit dans ses attributions la direction de toutes les espèces de travaux, à raison des rapports qu'ils ont entre eux, pût former avec plus de facilité les élèves pour ces différentes professions, & tirer un parti plus avantageux des ressources que nous avons en ce genre.

L'enseignement de l'école des travaux publics, qui réunira les connoissances nécessaires à tous les genres d'ingénieurs, aura deux parties principales, les mathématiques & la physique. Ces deux sciences exactes doivent servir de bases solides aux études nécessaires pour tous les genres de construction. L'ingénieur mili-

taire en a besoin pour reconnoître les formes des terreins les plus convenables aux fortifications de places ou de campagne, pour trouver les tracés les plus avantageux, pour déterminer le défilement qui convient aux circonstances locales, pour diriger les travaux des fortifications & leurs moyens de défense. Elles servent à l'ingénieur des ponts & chaussées pour le tracé des routes & des canaux, pour l'ordonnance & la direction des ponts & des édifices publics. L'ingénieur géographe ne peut s'en passer pour faire la carte exacte d'un terrein, & la représentation fidèle de toutes les formes. L'ingénieur des mines en profite pour se diriger dans l'intérieur de la terre vers le point qu'il doit atteindre & pour la construction des machines qui sont utiles à l'extraction & au traitement des minéraux. C'est à l'aide des mathématiques que l'ingénieur constructeur de la marine peut reconnoître les qualités que chaque configuration particulière donne au vaisseau, & la choisir suivant la destination du bâtiment. Tous ces artistes doivent être familiarisés avec les principes de la mécanique. Dans la direction des travaux dont ils sont chargés, leur but doit être d'employer de la manière la plus avantageuse les forces qui sont à leur disposition. Ils doivent connoître & mettre à contribution toutes les forces de la nature ; ils doivent charger les machines de tout ce qu'il y a de pénible dans les travaux, & ne laisser aux républicains que l'emploi de leur intelligence.

La physique & la chimie sont également indispensables à tous les genres d'ingénieurs, pour qu'ils puissent connoître exactement les propriétés des divers matériaux qu'ils emploient, & profiter de toutes les ressources que la nature leur offre. Tous les succès des arts dépendent de ces deux genres de connoissances mathématiques & physiques ; & depuis la théorie des mortiers & des ciments jusqu'à la composition de la machine à feu, une des plus étonnantes & des plus utiles inven-

tions dues au génie des modernes : tout ce qu'il y a de grand dans les sciences, tout ce qui est immédiatement propre à l'exercice des arts doit faire la base des études des ingénieurs. De ces deux parties de l'instruction, la première, enseignée à Mézières par une méthode qui consistoit à faire exécuter ou pratiquer aux élèves des leçons qu'on leur donnoit, de sorte qu'il ne suffisoit pas qu'ils comprissent, il falloit encore qu'ils exécutassent avec précision, sera reportée avec tous ses avantages dans l'école des travaux publics. La physique & la chimie n'ont encore été montrées qu'en théorie en France : l'école des mines de Schemitz, en Hongrie, nous fournit un exemple frappant de l'utilité de faire exercer ou pratiquer par les élèves les opérations qui sont la base de ces sciences utiles. Des laboratoires y sont ouverts & munis des ustensiles & des matériaux nécessaires pour que tous les élèves y répètent les expériences, & voient par leurs yeux tous les phénomènes que les corps présentent dans leur union. Le comité de salut public a pensé qu'il falloit introduire dans l'école des travaux publics cette méthode, qui a le double avantage de faire concourir tous les sens à la fois aux progrès de l'instruction, & de fixer l'attention des élèves sur une foule de circonstances qui échappent presque toujours dans les leçons, ou aux professeurs, ou aux auditeurs. Les élèves seront distribués dans des salles particulières où ils exécuteront les opérations de géométrie descriptive que leurs instituteurs leur auront enseignées dans les salles communes; ils répéteront de même, dans des laboratoires particuliers, les principales opérations de chimie, & ils s'accoutumeront à trouver la plus grande simplicité dans les procédés & la plus grande perfection dans les produits.

Le nombre & l'utilité des connoissances mathématiques & physiques qui constitueront l'enseignement dans l'école des travaux publics, exigent que le cours complet des études dure trois années; ainsi les élèves feront di-

visés en trois classes, de sorte que chaque année ceux qui auront terminé le cours de leurs études quitteront l'école, soit pour être employés par le gouvernement aux travaux de la république, s'ils en sont jugés capables, soit pour reporter dans leurs foyers l'instruction qu'ils auront puisée à Paris, & y prodiguer en quelque sorte les connoissances vraiment utiles. Un nombre d'élèves égal à ceux qui quitteront seront nouvellement admis à commencer leur cours d'études. Si nous étions dans des circonstances ordinaires, si la patrie n'étoit pas dans un besoin si pressant d'ingénieurs éclairés, il ne faudroit admettre cette année dans l'école des travaux publics que le premier tiers des élèves qu'elle peut recevoir; y appelet le second tiers l'année prochaine, & dans trois ans l'école seroit complète & conduite à l'état d'uniformité qu'elle doit atteindre: mais les besoins de la république ne permettent pas de suivre une marche aussi lente. Il a fallu trouver le moyen de fonder à la fois toutes les parties de l'instruction dans l'école. L'enseignement révolutionnaire, dont la Convention connoît les avantages, a présenté au comité le moyen d'atteindre ce but. Des cours concentrés en quelque sorte, & de la durée de trois mois chacun, & donnés en même temps renfermeront l'enseignement total de l'école, formeront une instruction complète quoiqu'accélérée, & permettront, à la fin de ces premiers cours, de partager les élèves en trois classes, dont chacune suivra sur-le-champ l'étude affectée à chacune des trois années, en sorte que l'école sera en activité dans toutes ses parties dès sa première institution.

Les élèves seront choisis parmi les jeunes gens qui auront fait preuve d'intelligence, de bonne conduite, & qui auront été élevés dans les principes républicains. Les preuves d'intelligence se feront par un examen sur les premiers élémens d'arithmétique, d'algèbre & de géométrie. En appelant à l'école des travaux publics des jeunes citoyens déja instruits des premières notions des

ſciences exactes, il en réſultera qu'une partie de la durée des cours ne ſera point employée à donner les élémens de ces connoiſſances qui peuvent être puiſées par-tout, & que le bienfait de cette éducation ſera placé de la manière la plus avantageuſe pour la république & pour les élèves eux-mêmes. Beaucoup de jeunes gens ont déja reçu un commencement d'inſtruction qui a exercé leur intelligence & qui les rend propres à ſervir la patrie; il faut que la république profite tout-à-coup de cette avance en achevant promptement cette éducation bien commencée. Ces élèves ſeront de l'âge qui précède immédiatement celui de la première réquiſition, c'eſt-à-dire depuis 16 juſqu'à 18 ans. Indépendamment des jeunes gens de cet âge il y en a un grand nombre d'autres qui, réellement privés des qualités phyſiques néceſſaires pour payer leur dette à la patrie en la défendant, ſont capables de l'acquitter par le travail de leur intelligence; ceux-là, moins agités par le mouvement ſi naturel aux jeunes corps robuſtes & bien conſtitués, ſont en même temps moins diſſipés, plus recueillis, & plus propres à exercer leurs facultés intellectuelles. Des légiſlateurs ſages doivent mettre chaque citoyen à ſa place & tirer parti de toutes les diſpoſitions de la nature pour le plus grand avantage de la choſe publique.

Quoique l'enſeignement qui doit être donné dans l'école des travaux publics doive en rendre l'inſtruction plus complète que celle qui a été donnée dans les établiſſemens deſtinés juſqu'ici pour les différentes claſſes d'ingénieurs, le comité a penſé que pour n'expoſer aucune des reſſources de la République, il convenoit de ne ſupprimer aucune des écoles exiſtantes, au moins juſqu'à ce que la nouvelle école ait pris une marche aſſurée. Trop d'atteintes ont été portées juſqu'ici dans l'inſtruction publique, pour que la Convention ne repouſſe pas dorénavant toutes celles que la barbarie & le vandaliſme voudroient lui porter encore.

Les écoles existantes continueront donc leurs exercices accoutumés ; seulement les élèves qui les fréquentent & qui auront les dispositions requises pourront se présenter à l'examen pour être admis à l'école centrale des travaux publics.

A l'exposé de la méthode d'enseignement qui sera suivie dans l'école des travaux publics, ajoutons maintenant celui des mesures que le comité de salut public a prises d'après le décret du 21 ventôse pour en presser l'exécution. La maison nationale des travaux publics lui a offert toutes les ressources possibles pour cet établissement. On y a préparé les salles d'études & exécuté toutes les distributions nécessaires à l'enseignement. Le comité s'est occupé du rassemblement des instrumens, modèles & machines pour meubler les laboratoires, le cabinet de physique, les salles de dessin & de géométrie ; du choix des instituteurs & d'un administrateur intelligent, de la rédaction des réglemens pour l'ordre des études, la marche des leçons, & de tout ce qui tient à l'organisation intérieure de l'école. Toutes les mesures prises pour remplir ces différens objets touchent à leur exécution complète, & il ne manque plus que l'arrivée des élèves. Pour que cet établissement utile, décrété depuis six mois par la Convention, soit mis en activité, il est urgent de procéder incessamment à l'appel des élèves, qui exigera environ deux mois, tant pour les mesures préparatoires, que pour l'arrivée à Paris. Le comité vous propose de fixer cette arrivée quelques jours avant le 10 frimaire. Si l'on differoit davantage, il en résulteroit un grand mal ; les préparatifs déja faits deviendroient inutiles ; on ne profiteroit pas de l'hiver, saison la plus propre aux études, pour former des élèves qui puissent, dans la campagne prochaine, avoir des connoissances suffisantes & rendre des services à la République dans ses armées, dans ses ports, & dans toutes les espèces de travaux publics qui reprennent de l'activité au retour de la belle saison. Les qualités que doivent avoir les élèves

de l'école des travaux publics exigent qu'il n'y ait pas une répartition uniforme sur tous le territoire de la République, comme il a fallu le faire, soit pour lever des bataillons, soit pour réunir dss jeunes gens à des cours, & les renvoyer ensuite dans leurs foyers. On a besoin ici de jeunes gens qui aient fait des études préliminaires, qui se consacrent à une profession particulière dont l'état d'élèves à l'école des travaux publics sera en quelque sorte le premier grade. On veut appeler ceux qui sont déja les mieux préparés, pour que la République puisse jouir plutôt de l'exercice de leurs talens. Il est évident que la seule manière de les reconnoître est de les faire passer à un examen qui donne la mesure précise de l'intelligence & des dispositions de chacun, afin de rassembler les plus habiles en un aussi grand nombre que le comportent le local & les préparatifs de l'école des travaux publics. Les mesures prises par le comité permettent de porter ce nombre à environ quatre cents.

Il est nécessaire de donner une indemnité aux élèves, parce que la plupart des citoyens n'auroient pas les facultés pour entretenir leurs enfans à Paris pendant trois ans, parce qu'ils ont déja fait des dépenses pour leur donner les premières instructions, & parce que les élèves auront obtenu d'après leur examen un premier grade dans les travaux publics.

Un des objets qui ont le plus exercé la sollicitude du comité de salut public, ce sont les précautions nécessaires pour la conservation des mœurs des élèves à Paris; il a pensé que, pour cet objet, ils ne devoient être ni casernés ni réunis dans un pensionnat commun, mais qu'ils devoient être mis en pension séparément, ou en très-petit nombre chez de bons citoyens, qui par leur exemple domestique les formeroient aux vertus républicaines, qui leur inspireroient l'amour du travail, & qui se chargeroient des soins paternels qu'exigent la vie, la santé & l'entretien. Il a pris aussi des mesures pour assurer

le choix des citoyens qui recevront les élèves en pension ; il a trouvé dans ce mode un moyen fraternel de communiquer les bons exemples, & de réunir le double avantage de multiplier les soins pour les élèves, & de rendre ces soins même utiles aux pères de famille par l'instruction que les élèves pourront répandre dans leurs maisons.

Tel est le plan d'un établissement prêt à éclore à votre voix, & dont votre prévoyance pour le salut du peuple vous a déja fait décréter la création. Le comité doit vous dire que la grandeur de cette école est digne du peuple auquel elle est consacrée, qu'elle sera sans modèle en Europe, qu'elle satisfera doublement & aux besoins de la République, & à l'instruction générale que le peuple réclame depuis cinq ans ; qu'elle répandra de proche en proche & dans toute la République le goût si avantageux de l'étude des sciences exactes, & que c'est enfin un des plus puissans moyens de faire marcher d'un pas égal le perfectionnement des arts utiles & celui de la raison humaine.

Sous peu de jours & après s'être concerté avec les comités des secours publics, d'agriculture & d'instruction publique, le comité se propose de vous présenter des projets sur deux branches d'instruction également importantes pour la République. L'un aura pour objet de former promptement des officiers de santé pour le service des armées ; l'autre sera destiné à répandre révolutionnairement les connoissances nécessaires au perfectionnement du premier des arts, de l'agriculture ; tous deux deviennent en ce moment indispensables pour assurer l'approvisionnement des armées de terre & de mer.

Législateurs, rappelez sans cesse le peuple français à l'amour du travail, à la culture des sciences, des arts utiles ; bientôt tous les enfans de la patrie, méprisant les intrigues & étouffant les discussions civiles qu'elles font naître, se ferreront auprès de vous, & travailleront en com-

mun à l'affermiſſement du bonheur & à la proſpérité de la République.

PROJET DE DÉCRET.

Ecole des travaux publics.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de ſes comités de ſalut public, d'inſtruction publique & des travaux publics, réunis, décrète ce qui ſuit :

ARTICLE PREMIER.

L'école centrale des travaux publics préparée à Paris, en exécution de la loi du 21 ventôſe dernier, ſera ouverte le 10 frimaire prochain.

II.

Il ne ſera admis en qualité d'élèves, que des jeunes gens qui auront juſtifié de leur bonne conduite ainſi que de leur attachement aux principes républicains, & qui auront prouvé leur intelligence en ſubiſſant un examen ſur l'arithmétique & ſur les élémens d'algèbre & de géométrie.

III.

Cet examen aura lieu en même temps dans pluſieurs communes diſtribuées ſur le territoire de la France, & où les candidats pourront ſe rendre ſuivant la proximité des lieux & la facilité des communications.

Pour l'année actuelle, ces communes ſeront :

Dune-Libre, Amiens, Mézières, Caen, Rouen, Reims, Paris, Metz, Strasbourg, Breſt, Rennes, Nantes, Tours, Auxerre, Dijon, Rochefort, Bordeaux, Bayonne, Toulouſe, Montpellier, Marſeille & Grenoble.

IV.

La commiſſion des travaux publics nommera pour chacune de ces communes, un examinateur qui ſera chargé de juger des qualités intellectuelles & de l'inſtruction des candidats ſur les ſciences mathématiques mentionnées à l'article II.

L'agent national du diſtrict y nommera également un citoyen recommandable par la pratique des vertus républicaines, qui ſera chargé de juger de la moralité & de la bonne conduite des candidats.

V.

Les examens commenceront au plus tard le 20 vendémiaire. La commiſſion des travaux publics donnera les ordres pour que les examinateurs ſoient rendus à leurs poſtes à cette époque; elle leur adreſſera les inſtructions néceſſaires, ainſi qu'aux autorités qui doivent participer à cette meſure.

VI.

Tous les jeunes citoyens, âgés de ſeize à vingt ans, autres que ceux qui ſont compris dans la première réquiſition, pourront ſe préſenter à l'examen.

Ceux qui feroient partie de la première réquiſition, ou qui ſeroient attachés à d'autres ſervices publics, ne le pourront qu'autant qu'ils en auront reçu l'autoriſation expreſſe du comité de ſalut public.

VII.

Nul ne pourra ſe préſenter à l'examen, s'il n'eſt porteur d'une atteſtation de la municipalité du lieu de ſon domicile, qui prouve qu'il a toujours eu une bonne conduite, & qu'il a conſtamment manifeſté l'amour de la liberté & de l'égalité, & la haine des tyrans.

VIII.

En arrivant dans la commune où ils doivent être

examinés, les candidats se rendront à la municipalité pour y apprendre le lieu & le jour où ils pourront se présenter à l'examen.

IX.

L'examen se fera en public & dans le local qui aura été préparé par la municipalité.

X.

Les examens seront terminés le 30 vendémiaire.

XI.

Dans les trois premiers jours de brumaire, les deux examinateurs rendront compte à la commission des travaux publics & en commun, du résultat de l'examen qu'ils auront fait, & dans la forme qui leur aura été prescrite.

XII.

D'après les comptes rendus par tous les examinateurs, la commission des travaux publics déterminera le nombre des élèves de chaque examen à admettre pour compléter les 400 pour lesquels les dispositions préparatoires de l'école ont été faites, & de manière que ceux qui, par leur moralité & par leur intelligence, donneront plus d'espérance, y soient compris. Cependant, pour cette admission, la commission ne pourra intervertir l'ordre de mérite dans lequel les candidats auront été présentés par leurs examinateurs respectifs.

XIII.

Les élèves appelés par la commission se rendront à Paris avant le dix frimaire prochain.

Ils recevront pour ce voyage le traitement des militaires isolés en route comme canonniers de première classe, conformément au décret du 2 thermidor.

XIV.

A compter du jour de leur arrivée, ils jouiront du traitement de 1200 livres par an, pour tout le temps qu'ils resteront à l'école.

Dans aucun cas, ce temps ne pourra se prolonger de plus d'un an, au delà des trois années nécessaires aux cours ordinaires des études.

XV.

Les élèves, après ce temps d'étude, seront employés aux fonctions d'ingénieurs pour les différens genres de travaux publics, d'après la capacité & l'aptitude qu'ils auront montrées.

Ceux qui n'auront pas acquis les connoissances suffisantes, retourneront chez eux & cesseront de recevoir le traitement.

XVI.

Le comité de salut public est cependant autorisé à tirer de l'école les élèves qui pourroient être employés utilement pour la République, lorsque les besoins du service l'exigeront.

XVII.

La commission des travaux publics, sous l'autorité de laquelle l'école centrale est placée, est chargée de l'exécution de toutes les mesures de détail nécessaires pour achever l'établissement & la parfaite organisation de cette école; & elle les soumettra à l'approbation des comités de salut public, d'instruction publique & des travaux publics, réunis.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.